



Comité économique et social européen

**Conférence sur**  
***"La démocratie participative: état et perspectives ouvertes  
par la Constitution européenne"***

*Bruxelles - 8-9 mars 2004*

**Session 3**

***"La démocratie participative: pour un nouveau partenariat  
entre tous les acteurs de la gouvernance européenne"***

**INTERVENTION**

**de M. Willy BUSCHAK,**

**Directeur f.f. de la Fondation pour l'amélioration  
des conditions de vie et de travail (Dublin - Irlande)**

Seul le texte prononcé fait foi  
-----  
Check Against Delivery

M. le Président, je vous remercie beaucoup.

Je souhaiterais aborder brièvement le rapport existant entre le dialogue social et civil et son importance fondamentale pour le futur de l'Europe.

Je citerais l'élargissement comme l'une des premières raisons. Dans les 15 États membres, environ 88 % des personnes déclarent être heureux et satisfaits de leurs conditions de vie, taux que l'on peut comparer à celui de 65 % dans les États adhérents. En tant que tel, ce pourcentage n'a rien de dramatique parce qu'il correspond exactement au niveau de satisfaction que connaissaient la Grèce et le Portugal, en ce qui concerne les conditions de vie, lorsque ces pays ont adhéré à l'Union européenne.

Mais le renforcement de la cohésion interne de nos sociétés représente toujours un défi. Pour atteindre cet objectif, l'établissement de synergies fortes entre le dialogue social et civil est d'une importance cruciale afin de s'assurer que les politiques sont bien ciblées. C'est la raison pour laquelle les thèmes abordés au cours de cette conférence revêtent une telle importance.

En deuxième lieu, après avoir écouté plusieurs orateurs, il semble qu'il y ait toujours une ligne de partage entre le dialogue social et le dialogue civil. En réalité, la situation est plus complexe. Si je me retourne sur la phase précédente de ma carrière, lorsque je travaillais pour la Confédération européenne des syndicats, je peux vous dire que les choses ont changé considérablement et il est évident aujourd'hui que la ligne de démarcation entre ces deux formes de dialogue est plus floue et moins rigide. Les partenaires sociaux ont maintenant l'habitude de mener des négociations sur des sujets qui dépassent leurs domaines traditionnels de compétence comme,

.../...

par exemple, l'échange des droits d'émission dans le cadre du protocole de Kyoto sur le changement climatique, une question qui à l'origine était une préoccupation relevant presque exclusivement des organisations environnementales. Si nous prenons un autre exemple tel que le temps de travail, qui se trouve au cœur même des préoccupations des partenaires sociaux, ces derniers ont tendance, bien que cette évolution soit lente, à considérer ce thème dans la perspective de toute une vie et non plus uniquement du point de vue des relations professionnelles.

Inévitablement, ces évolutions impliquent que les partenaires sociaux entrent en contact et établissent un dialogue avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse d'institutions publiques ou d'organisations de la société civile actives dans différents domaines. Ainsi, lorsqu'on se réfère aux thèmes qui sont traités par les partenaires sociaux, une coopération plus étroite entre les différentes parties concernées est une nécessité.

Dans ce contexte, la question posée est de savoir si seuls les partenaires sociaux doivent traiter des questions relatives à la politique de l'emploi. Je pense que la réponse est négative. La politique de l'emploi est une question qui a plusieurs facettes. Par exemple, elle concerne les mutations industrielles mais également l'inclusion sociale, l'éducation et la formation tout au long de la vie, etc. Sur la base de notre expérience et de nos recherches au sein de la Fondation européenne que je représente ici, il est évident que les solutions sont multiples et que plus le nombre de partenaires impliqués est grand, meilleure sera la manière dont on pourra aborder les problèmes et trouver des solutions. Pour cette raison, je suis convaincu que la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne est un excellent cadre pour la

coopération et je suis également de l'avis que l'un de motifs pour lesquels les progrès sont plutôt lents réside dans l'insuffisance de dialogue civil!

Permettez-moi de souligner un autre point. J'ai l'impression, sauf votre respect, que de nombreux orateurs ont concentré leur attention de manière excessive sur le niveau européen, en se focalisant sur les institutions européennes, alors que je crois que des opportunités réelles d'un dialogue social et civil résident au niveau local. À ce niveau, on peut bâtir des partenariats efficaces et durables avec de meilleures chances de résoudre les problèmes d'emploi mais évidemment on a également besoin de structures solides, de moyens de financement et de fiabilité. Cela dit, je n'insinue en aucune manière que le niveau européen n'est pas important.

Enfin la question de la représentativité, cet aspect ne doit pas être traité avec légèreté. En réalité, si l'on veut établir des partenariats durables, il est très important de savoir qui est votre interlocuteur.

Pour conclure, je voudrais souligner le fait que je ne plaide pas en faveur de l'abandon de toute ligne de démarcation entre le dialogue social et le dialogue civil. Bien au contraire, je suis toujours d'avis qu'il existe une vocation primaire au dialogue social qui est de la responsabilité des partenaires sociaux. Néanmoins, l'expérience de certains États membres, l'Irlande par exemple, démontre qu'en élargissant le partenariat et en impliquant davantage d'acteurs dans le dialogue, non seulement les partenaires sociaux mais également d'autres acteurs, on augmente ses chances de répondre avec succès aux problèmes, moyennant par exemple de meilleurs flux d'informations dans l'élaboration des politiques et une mise en œuvre plus efficace de ces politiques.

Pour terminer, je voudrais dire: ne nous focalisons pas uniquement sur le niveau européen et souvenons-nous toujours de l'importance vitale du niveau local.

Je vous remercie beaucoup.